



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

IMMEUBLE SITUÉ AU 130-1 À 130-8, RUE DE BIENVILLE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 septembre 2023, il sera statué sur une demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 511 801 du cadastre du Québec, portant le matricule 3005-24-6750 et ayant le numéro civique du 130-1 à 130-8, rue De Bienville.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 4-C-48.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Cette demande de dérogation mineure vise à rendre conforme les appareils de climatisation installés sur le mur nord-ouest de la propriété alors que l'article 7.4 du règlement de zonage n'autorise pas ce type de construction en marge de recul avant.

La demande vise également à rendre conforme l'implantation du bâtiment avec une marge de recul avant secondaire de 7.35 mètres alors que la marge de recul avant minimale exigée pour la zone 4-C-48 est de 7.50 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 11 septembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 25 août 2023.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière